



Déclaration liminaire du Comité Social d'Administration Local n° 5/2023

Monsieur le Président,

Nos organisations syndicales nationales ont condamné les modalités de désignation des représentants des personnels en conseil médical. Le décret 2022-353 du 11 mars 2023 remet gravement en cause la qualité du dialogue social dans la fonction publique par un système de désignation indirecte. Nous voterons ce jour selon les règles prévues en constatant un manque d'attractivité des personnels.

Après plusieurs mois de promesses, la montagne a accouché d'une souris. Le point d'indice sera revalorisé de 1,5 % au 1^{er} juillet. Même si le ministre a annoncé d'autres mesurées, nous sommes très loin du compte pour une reconnaissance réelle du travail des agents publics et bien en deçà de l'augmentation de 2022.

Si le ministre Attal souhaite en avoir pour ses impôts, les agents des finances publiques souhaitent quant à eux en avoir pour leur boulot !

Les résultats de l'observatoire interne publiés sur Ulysse le 15 mai ne nous apprennent rien de nouveau. Les résultats relatifs à l'état d'esprit des équipes sont de véritables claques pour les équipes de direction. À grand renfort de budget alloué à des opérations de cohésion d'équipe, vous pensez pouvoir redonner le moral à nos collectifs de travail. Pour FO-DGFIP, l'initiative est louable mais nettement insuffisante.

Pour FO-DGFIP, les remèdes au malaise ressenti sont :

- Une revalorisation des rémunérations
- Un plan de qualification ambitieux
- Un niveau de charges de travail soutenable
- Une amélioration effective des conditions de travail
- Un arrêt des suppressions d'emplois

Vous vous flattez d'économies budgétaires en 2022 notamment grâce au NRP . N'oublions pas que le NRP a laminé tout un réseau . Il a également détruit l'environnement de travail des agents et dégradé considérablement les conditions de travail dans tous les services. La DGFIP ne tient que grâce à la conscience professionnelle des équipes et à leur implication quotidienne. Les personnels s'épuisent, la démotivation et la résignation sont de plus en plus présentes dans les esprits.

L'exercice budgétaire pour les années à venir sera plus compliqué, les marges de manœuvre étant de plus en plus ténues.

La campagne déclarative ne s'est pas déroulée sans accrocs. La campagne 2023 se déroule concomitamment avec celle de GMBI. L'information insuffisante des usagers concernant GMBI, l'impossibilité pour les agents d'avoir accès à l'application des usagers (pour une aide téléphonique ce n'est pas simple), la masse de réception physique, d'appels téléphoniques, d'e-contacts, des BALFs n'ont jamais été anticipés par la Direction Générale. De plus, les différentes pannes, dysfonctionnements, indisponibilités et ralentissements des diverses applications ont contribué à faire de GMBI un « TITAN » ambitieux qui risque d'imploser.

Pour preuve, la date butoir est désormais au 31 juillet 2023.

Présenté sous une forme quelque peu rénovée, le rapport d'activité veut être comme chaque année un document descriptif sur nos missions.

Dans un langage polissé et technocratique, vous reconnaissez que les résultats présentés sont le fruit de l'investissement des agents Haut-Saônois.

Les intentions du Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) sont là. Quels enseignements peut-on tirer de ce document dans un contexte de rigueur avec des moyens qui ne font que diminuer au fil des années ?

Les élus FO-DGFIP de Haute-Saône vous rappelleront à vos responsabilités et exigeront des moyens pour un service public républicain au plus près des usagers et des citoyens.